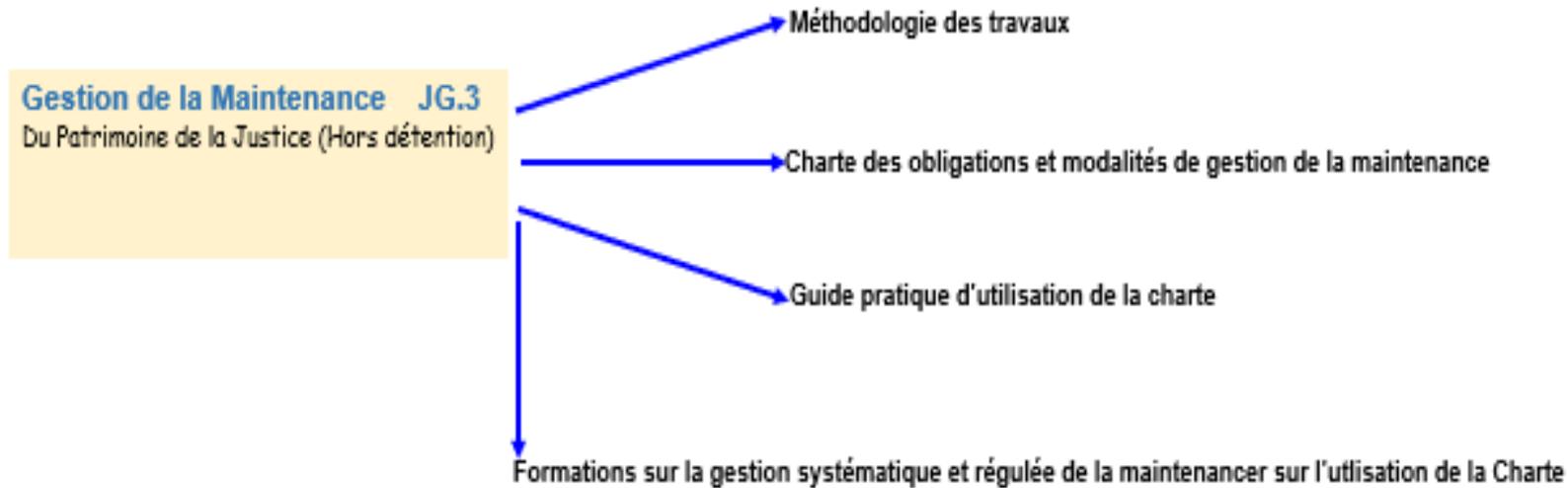


ACTION JG—JUSTICE & GESTION

JG.3 GESTION DE LA MAINTENANCE DU PATRIMOINE (hors bâtiments de détention)



Grâce à un groupe-ressources composé de personnels cadres et gestionnaires accompagnés des experts de l'UAP-PASJA sélectionnés, une « charte » technique a été élaborée avec les différents items, méthodes et conduite de diagnostic afin de systématiser les bons réflexes nécessaires à une bonne gestion de la maintenance des bâtiments publics de la justice.

Afin de faciliter la mise en œuvre de cette charte, les outils actuels de gestion et de veille pour la bonne utilisation des ressources budgétaires sont enrichis.

Le troisième but de l'action est de permettre aux personnels, à qui des tâches et des responsabilités sont confiées dans ce domaine, de les exécuter de manière professionnelle afin que les bonnes informations soient relayées efficacement en temps fixé et que les actes nécessaires à une maintenance efficiente soient effectués, de manière à fiabiliser la connaissance des besoins en termes de gestion et de maintenance du patrimoine par la Direction Générale des Finances et Moyens du Ministère de la Justice, d'en évaluer les coûts anticipés, les atouts et les insuffisances techniques ou fonctionnelles, et de pouvoir proposer la programmation, tant des opérations de maintenance lourde, grosses réparations et remises à niveau des bâtiments, de direction d'études et de travaux d'investissement qui en découlent, que de planifier la maintenance « d'habitude » conformément aux règles de l'art.

